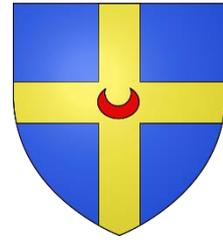


Roche-Le-Peyroux

Juin 2023



La Gazette
du Peyroux

Bonjour à toutes et tous,

Les trois années qui viennent de s'écouler ne s'apparentent pas à un long fleuve tranquille, nous avons été bousculés dans un grand nombre de nos habitudes.

Une période contraignante et pénible qui laisse encore des traces dans notre quotidien dues à des difficultés économiques et sociales auxquelles nous devons faire face.

A cette crise sanitaire s'est ajoutée une crise économique, climatique, énergétique.

Dans ce monde tourmenté, la municipalité poursuit son action en toute responsabilité.

Nous avons décidé encore cette année de ne pas augmenter les taux d'imposition, sachant que l'Etat augmente de 7,1% les bases et la Communauté de Communes le taux des ordures ménagères sera de 9.76 % pour notre commune.

J'évoquerai mon indignation du droit des femmes et de l'égalité femmes hommes.

Le 23 février 2023 en Conseil Communautaire nous avons été appelés à voter un Plan d'action « égalité professionnelle ».

Je demande au Président est-ce normal en 2023 ?

Peut-être parce qu'encore aujourd'hui nos législateurs sont en majorité des hommes !

Bureau de la Communauté de communes : un Président, 14 Vice-Présidents dont 2 femmes !!!

Le Principe de l'égalité entre les femmes et les hommes est reconnu à l'Article 3 du Préambule de la Constitution du 27/10/1946.

Si l'égalité est acquise en droit et que des progrès législatifs sont constatés, elle peine à se concrétiser dans les faits.

Réduire ces inégalités est une préoccupation du gouvernement : lutte contre les violences et l'égalité professionnelle et salariale, atteinte à la dignité.

Cependant chaque jour des femmes meurent sous les coups de leurs conjoints, compagnons. De quel droit !

J'aurai une pensée pour toutes celles dans le monde qui n'ont aucun droit, esclaves sexuelles, vendues à la puberté au bon vouloir des pères, des hommes !!!

Martin Luther King a dit " I have a dream " le mien est d'espérer un avenir où les femmes ne seront plus obligées de revendiquer des droits et du respect mais de les avoir !

Je vous souhaite un bel été en douceur.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement lors des manifestations de notre commune.

Monique Jabiol

Compte administratif 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	TOTAL REALISE 2022	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	TOTAL REALISE 2022
Charges à caractère général	52 551,56	Résultat de fonctionnement reporté	158 496,82
Charges de personnel et frais assimilés	64 791,99	Atténuations de charges	2 097,96
Atténuations de produits	9 272,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Dépenses imprévues(fonctionnement)		Produits des services du domaine et ventes diverses	400,00
Dotations aux amortissements	722,00	Impôts et taxes	93 938,84
Autres charges de gestion courante	22 948,45	Dotations subventions et participations	58 827,80
Charges financières	275,00	Autres produits de gestion courante	47 177,20
Charges exceptionnelles	130,14	Produits exceptionnels	463,30
Total dépenses de fonctionnement	150 691,14	Total recettes de fonctionnement	361 401,92

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

210 710,78

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHARGES D'INVESTISSEMENT	TOTAL REALISE 2022	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL REALISE 2022
Immobilisations incorporelles		Subventions d'équipement	48 825,63
Subventions versées		Dotations et fonds divers	8 537,36
Programmes d'équipement	149 077,52	Emprunt ou caution	
Immobilisations en cours			
Remboursement du capital et caution	5 000,00	Opération d'ordre - AMORTISSEMENT	722,00
Résultat antérieur reporté déficitaire	46 914,61	Réserves cpte 1068	46 914,61
Total dépenses de fonctionnement	200 992,13	Total recettes de fonctionnement	104 999,60

DEFICIT D'INVESTISSEMENT

-95 992,53

Résultat définitif 114 718,25 €

Budget primitif 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023
Charges à caractère général	82 350,00	Résultat de fonctionnement reporté	114 718,25
Charges de personnel et frais assimilés	71 500,00	Atténuations de charges	
Atténuations de produits	10 000,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
		Produits des services du domaine et ventes diverses	400,00
Dotations aux amortissements	722,00	Impôts et taxes	93 248,00
Autres charges de gestion courante	27 750,00	Dotations subventions et participations	57 328,00
Charges financières	1 800,00	Autres produits de gestion courante	41 500,00
Charges exceptionnelles	500,00	Produits exceptionnels	
Autofinancement prévisionnel	112 572,25		
Total dépenses de fonctionnement	307 194,25	Total recettes de fonctionnement	307 194,25

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHARGES D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023
Immobilisations incorporelles	220,00	Subventions d'équipement	59 617,00
Subventions versées		Dotations et fonds divers	17 742,00
Programmes d'équipement	167 682,40	Emprunt ou caution	45 000,00
Immobilisations en cours	68 470,85	Operation d'ordre - AMORTISSEMENT	722,00
Remboursement du capital et caution	7 780,00	Produit de cession	8 500,00
		Réserves cpte 1068	95 992,53
Résultat antérieur reporté déficitaire	95 992,53	Autofinancement prévisionnel	112 572,25
Total dépenses de fonctionnement	340 145,78	Total recettes de fonctionnement	340 145,78

EMPRUNT

Tracteur : 50 000.00 €/10 ans à partir du 01/01/2022

Rénovation maison n°5 : 45 000.00 €/12 ans à partir du 01/07/2023

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

✓ ASSOCIATIONS COMMUNALES

Société de chasse	350 €
Comité des fêtes	1 900 €

✓ ASSOCIATIONS LOCALES

Comice agricole	100 €
La Truite neuvicoise	80 €
Refuge animalier bortoïis	100 €
La Croix Rouge Ussel	100 €
USEP Parents d'élèves de l'école de Liginiaç	100 €
FNACA	55 €
Chorale des Gorges de la Haute-Dordogne	50 €
Collège de Neuvic	60 €

TARIFS 2023 GITES COMMUNAUX

PERIODES	N° 4 LE VAL	N° 6 LE CANTOU	N° 7 LE ROUCHOU	L'AUBERGE
JUIN	200 €	270 €	270 €	200 €
JUILLET	250 €	360 €	360 €	270 €
AOÛT	250 €	360 €	360 €	270 €
SEPTEMBRE	200 €	270 €	270 €	200 €
AUTRES MOIS	200 €	270 €	270 €	200 €
WEEK-ENDS	100 €	110 €	110 €	100 €

LES DECHETS

✓ CENTRE DE TRI DE LA RAMPINSOLLE EN DORDOGNE



A SAVOIR

REFUS DE TRI

Sur les 100 tonnes de produits traités chaque jour, le centre de tri enregistre « près de 21 % de refus de tri, un taux normal », précise Isabelle Mireau, secrétaire générale du SMD3. « Parce que les gens pensent bien faire, en triant des textiles ou des polaires par exemple. Il y a souvent un amalgame entre recyclable et réutilisable. » Par contre, le centre n'enregistre qu'« environ 1 % de refus technique, parce qu'on ne dispose pas de solution de valorisation. Les tubes de

dentifrice par exemple. Mais on préfère dire de tout mettre dans le bac jaune, c'est plus simple. »

FIUÈRES

75 % des déchets recyclables trouvent une seconde vie dans une filière de transformation ; certains dans des filières tests pour chercher de nouveaux débouchés. « Tous les papiers se recyclent et deviennent de nouveaux papiers, explique Patricia, animatrice du tri au SMD3, mais pas les nappes en papier ; elles sont considérées comme des déchets. » Idem pour le verre et les

textiles, chaussures et autres pièces de maroquinerie. « En bon état, ils peuvent être revendus en seconde main. Sinon, ils sont recyclés. Les jeans, par exemple, donnent un très bon isolant, comme la laine de roche ou de verre. »

SECONDE VIE

Que devient une bouteille d'eau minérale ? « Le bouchon est recyclé en floconnage gris anthracite (huile, cosmétique pour cheveux) ou en tuyau d'assainissement ; le corps de la bouteille, fondu à basse température, devient de la ouate

synthétique (couette ou doudoune), à moyenne et haute température, de nouvelles bouteilles ; la colle sera récupérée et transformée en colle à papier peint ; l'étiquette sera transformée en rouleau en carton de papier toilette. » Le verre est fondu pour donner de nouvelles bouteilles ; les canettes en aluminium, après broyage et fusion, deviennent cadre de vélo ou chaises ; les briques de jus de fruit, transformées en pâte, deviennent papier toilette ou tapisseries ; les conserves, mises en pâtes et en bobines, revivent en chaises ou outillages.

Déchets

Depuis le 1^{er} janvier, les nouvelles consignes de tri imposent à tous les Corrèziens de jeter tous leurs emballages dans les bacs jaunes. Une partie d'entre eux sont envoyés au centre de tri de la Rampinsolle, en Dordogne. Visite guidée d'une usine très technique.

Blandine Hutin-Mercier
blandine.hutin@centrefrance.com

A l'entrée du centre de tri de La Rampinsolle, près de Périgueux (Dordogne), l'odeur est douceâtre, plus surprenante qu'incommodante ; un mélange d'humidité et de rance. C'est surtout le bruit qui frappe, un fracas diffus mêlé au ronronnement des machines. Et la poussière, qui monte des tapis roulants filant à toute allure.

Bienvenue dans le centre de tri du SMD3, qui reçoit chaque jour une partie des emballages triés par les Corrèziens. Votre pot de yaourt, la barquette alu de vos lasagnes du dîner, votre flacon de shampoing qui fleure bon la pomme... Dans son usine à la pointe de la technologie du tri, le SMD3 (syndicat départemental des déchets de la Dordogne) traite chaque jour 100 tonnes d'emballages recyclables, 22.000 tonnes chaque année ; environ 4.000 en provenance de Corrèze. « On ressort une dizaine de balles de matières compactées par jour », explique Patricia, animatrice du tri au SMD3. « Deux à trois d'alu pour sept à huit de papiers-cartons et quatre à cinq de plastique. »

Bruits, odeurs et poussières

Déchargés sur un quai de transfert, les sacs jaunes et emballages en vrac sont stockés, cinq jours maximum, dans deux grandes alvéoles. De là, leur course folle commence... Une chargeuse à godets les dépose sur un ouvrier de sac à fond mouvant ; des rouleaux déchireront le plastique, un décarteneur sépare les cartons marron, les bâches et gros plastiques, type emballages d'électroménager.

Une trieuse balistique imprime un mouvement de pédalier aux déchets, qui, tournévrant et tressautant sans arrêt, sont différenciés ; papiers, cartons et poches sont soufflés, les corps creux, type bidons ou bouteilles, tombent sur un autre tapis. Tous sont passés au crible ; trop petits, ils sont envoyés directement au rebut. « Les papiers broyés ne servent à rien, avertit Patricia. D'abord, on casse les fibres, donc le papier n'est plus recyclable qu'un dixième de fois. Et les confettis ne sont pas criblés, donc c'est fini ! Dans les bornes, sourit-elle, il n'y a aucun problème de confidentialité à craindre. »

Pots de yaourt et flacons de shampoing défilent ensuite sous cinq trieurs optiques, scannés en quelques dixièmes de secondes. « Ils sont identifiés par qualité de matière, pas par forme », précise Patricia. « Plus la surface à scanner est réduite, plus le risque d'erreur est grand. » Gare, donc, aux conserves bourrées de papiers. « Le tri optique ne détecte pas les pollutions de matières. » Gare aussi aux bouteilles en plastique écrasées en boule. « Il faut plutôt les aplatir du pied, ça laisse plus de temps pour les scanner et quand on les presse en bout de chaîne, elles s'imbriquent mieux et les balles tiennent correctement. »

Tri mécanique et manuel

Nouvelle trieuse balistique, nouveau scan pour affiner le tri, un coup de ventilation en prime pour libérer les différents produits. À chaque fois, les erreurs sont rectifiées et les déchets renvoyés à la case départ. Une machine overband capte les aciers, ils sont envoyés directement au compactage ; les corps creux poursuivent leur chemin, briques et plastiques opaques d'un côté, plastiques transparents et de couleur d'un autre, papiers cartons et aluminium d'un troisième.

Dans la cabine de tri, treize agents finalisent le tri. Toutes les heures, ils échangent leurs postes, de 8 heures à 4 heures, détectant en un coup d'œil les erreurs de tri. « Le dernier tri, c'est l'agent qui le fait », insiste Patricia. « À partir d'ici, il n'y a plus de retour possible pour les déchets. Le poste de supervision a une vision en 3D de tous les tapis, qui déclenche une alarme au moindre souci. »

Comme des cribles bouchés par des tissus ou autres dépôts malvenus. « Les plus gros problèmes sur les lignes proviennent du verre, des restes alimentaires, des textiles et chaussures, des animaux morts, des bâches et gros films, des couches et textiles d'hygiène. Le plus gros qu'on ait trouvé, c'est une chèvre morte. Le plus improbable, un petit chat qui est arrivé vivant jusqu'à la cabine de tri. »

Juste à temps pour être sauvé du compactage, dernière étape sur la chaîne du tri. Chaque balle enserrée par deux liens en métal recyclé, pesée, étiquetée et datée pour une traçabilité parfaite. « Chaque matière première repart pour être transformée ; les refus sont amenés à l'incinérateur de Brive. » Un échange de bons procédés. ■

(*) Les déchets issus de la collecte sélective gérée par le SYTTOM 19 vont pour une partie au SMD3 centre de tri de Marçillac-Saint-Quentin, à côté de Sarlat, et de la Rampinsolle, près de Périgueux, et pour l'autre partie, au SYDED 46, au centre de tri de Saint-Jean-Lagniès.



Demandez votre kit de compostage

Afin de réduire la production de déchets à la source, Haute-Corrèze Communauté propose des kits de compostage aux habitants. Composé d'un composteur individuel de 450 litres et d'un bio-seau de 10 litres (permettant d'acheminer vos déchets organiques de la cuisine au composteur), le kit en plastique est vendu au prix de 30 euros et celui en bois à 40€.

Pour bénéficier d'un composteur bois ou plastique à prix réduit, participez à une formation "J'adopte un composteur", chaque premier vendredi du mois, au Pôle environnement.

Plus d'infos auprès de Marilou Angénieux, ambassadrice du tri

téléphone : 07.63.04.38.59

mail : ambassadeur@hautecorrezecommunauté.fr

DEUX GESTES POUR BIEN TRIER

1. On ne lave pas

Non, on ne lave pas ses pots de yaourt avant de les jeter dans le bac jaune ! Il faut seulement les vider au mieux. On ne fait pas de tri du propre et du sale, les saletés seront enlevées dans les filières. Par contre, enlever la côte de porc périmée de la barquette, c'est mieux.

2. On n'imbrique pas

Il faut éviter d'imbriquer les emballages, à moins d'être certain qu'ils sont d'une matière identique. Plusieurs pots de yaourt empilés, ça peut même être judicieux.

PROJETS 2023

✓ *RENOVATION DU GITE N°5 VAL BENEYTE EN LOCATION ANNUELLE*

Les travaux de rénovation totale ont commencé en janvier 2023.

Les entreprises retenues étaient :

- FROSIO pour la démolition et gros œuvre
- CHAUMEIL ET FRERES pour la plomberie et le poêle
- TOURNADRE pour l'isolation et peinture
- ALBESSARD CHASSAGNAT pour le carrelage et sanitaire
- CHANUT ET FILS pour les menuiseries et placards
- SO'COOC pour la cuisine

Le suivi des travaux a été fait par l'architecte Monique ANDRIEUX

- ❖ Coût des travaux : 100 563 € TTC
- ❖ Subvention d'Etat DSIL : 25 355.41 €
- ❖ Subvention du Département : 27 567 €
- ❖ Primes énergie : 1 509 €
- ❖ Emprunt de 45 000 € sur 12 ans (couvert par le loyer)
- ❖ Autofinancement : 1 000 €



✓ **CHANGEMENT PORTES GARAGES 3 ET 5 VAL BENEYTE**

- ❖ Coût des travaux : 5 270 € TTC
- ❖ Subvention du Département : 1 217 €
- ❖ Autofinancement : 4 053 €

Travaux prévus début juillet par l'entreprise Chanut Et Fils

✓ **EPAREUSE**

- ❖ Coût de l'achat : 43 800 € TTC
- ❖ Subvention du Département : 5 000 €
- ❖ Reprise de l'ancienne : 8 500 €
- ❖ Autofinancement : 30 300 €

La livraison devrait se faire dans les jours à venir !



✓ **SALLE A MANGER GITE 4**

- ❖ Coût des travaux : 2 500 € TTC
- ❖ Subvention du Département : 575 €
- ❖ Autofinancement : 1 925 €

Les travaux se feront à l'automne par l'entreprise Tournadre

✓ AUBERGE

La réfection du garde-corps de la terrasse et des portes de garage a été réalisée par Christian, employé communal.

Montant TTC : 812,37 €



✓ REMPLACEMENT DES RADIATEURS DE LA MAIRIE

- ❖ Coût des travaux (prévisionnel) : 6 200 € TTC
- ❖ Subvention du Département : 1 860 €

Un devis et une étude énergétique a été demandé à l'entreprise Bétaille.

✓ SALLE POLYVALENTE

L'aménagement du mur de soutien a été effectué par l'employé communal.

Montant TTC : 627,48 €



✓ PROGRAMME REAMENAGEMENT DE LA FORET DERRIERE LE CIMETIERE



Le broyage et l'arrachage des souches ont été faits fin 2022 par l'entreprise Services forestiers de Tulle pour un montant de 10 682.40 € imputé au budget 2023.

Le dessouchage nous rappelle que Roche a bien des roches voir des rochers !!!!!



Aujourd'hui, il faut envisager l'entretien futur et l'aménagement de ce terrain. Nous avons sollicité l'entreprise Besse Stéphane à Chirac-Bellevue pour une étude et un devis qui sera proposé au prochain conseil municipal. Le Département de la Corrèze financera à hauteur de 25%.

Obligations de taille et d'élagage

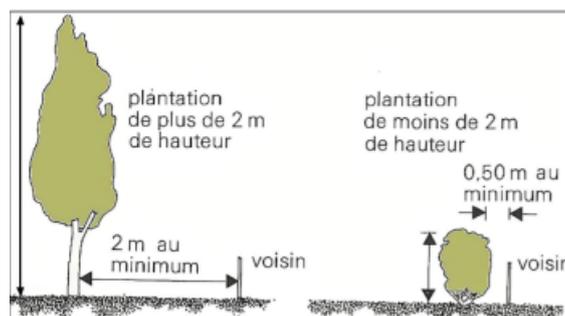
En limite du domaine public :

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs EDF, téléphonie, fibre, éclairage public. Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable. En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Entre propriétés privées :

Les distances minimales entre 2 propriétés privées à respecter sont les suivantes :

- Pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative ;
- Pour les plantations de moins de 2 mètres : la distance est fixée à 0.50 mètres de la limite séparative. La distance se calcule à partir du centre du tronc pris à sa base jusqu'à la ligne séparative des deux propriétés ou jusqu'au milieu de l'épaisseur du mur s'il est mitoyen.



RENOVATION ET RATIONALISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

❖ *Enquête sur l'éclairage public* : 35 réponses

Hiver à compter du 21/10 : coupure de 23 h à 6 heures

Eté à compter du 21/05 : coupure de minuit à 6 heures

❖ *Programme « Crépuscule »*

Face à l'augmentation du prix de l'électricité, le Syndicat de la Diège a mis en œuvre un programme de travaux appelé « Crépuscule » pour rationaliser et rénover les luminaires d'éclairage public. Pour la totalité de son périmètre le montant est de 3 202 000 € HT. Ce projet a pour objectif de réduire de 50% la consommation de l'éclairage public soit par la dépose de points lumineux jugés superflus, soit en remplaçant les luminaires par des équipements plus économes à leds.

Les équipements éligibles sont les luminaires de puissance supérieure ou égale à 100W et âgés de plus de 10 ans.

Nous avons 46 luminaires éligibles, le montant des travaux prévisionnel s'élève à 25 300€ subventionnés à hauteur de 20 % par le Syndicat de la Diège et 30 % par le Département.

La participation prévisionnelle de la commune serait de 12650 € HT.

Ces travaux sont prévus pour 2024 et concernant en grande majorité l'éclairage du Bourg.

***Délivrance cartes d'identité et passeports
Uniquement sur rendez-vous***

Maison France Services
Place Henri Queuille
19160 NEUVIC
05.55.46.06.51
neuvic@france-services.gouv.fr

Maison France Services
15, Place du 19 octobre
19110 Bort Les Orgues
05.55.46.06.55
bort-orgues@france-services.gouv.fr

Mairie d'Ussel
26, Avenue Marmontel
19200 USSEL
05.55.46.54.09
cni@ussel19.fr



✓ *NAISSANCE*

- ❖ Nous souhaitons la bienvenue à Margaux BROCK MALLET née le 24 mai 2023

✓ *NOUVEAUX HABITANTS*

- ❖ Flavie TOUBLANT aux Guinguettes

Recensement 2019 :
95 habitants
2023 : **120 habitants**
en résidence principale